

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD HEATHER au 3 mars 2022

Bonne nouvelle! Le CHSLD Heather n'est plus en éclosion.

Cela nous a été confirmé par la Santé publique. **Nos mesures en place sont quand mêmes revues et ajustées quotidiennement** pour assurer la sécurité de tous et **le port des ÉPI doit rigoureusement continuer d'être respecté.**

De nouvelles directives ministérielles sont donc en vigueur dès aujourd'hui. **Malgré certains assouplissements, il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.**

Consignes générales

Les consignes diffèrent selon qu'une éclosion est présente dans le milieu de vie ou non. Les personnes proches aidantes et les visiteurs doivent :

- présenter leur passeport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter **rigoureusement les consignes sanitaires de base** dans le milieu de vie,
- porter un masque d'intervention de qualité médicale, selon les directives en vigueur dès l'arrivée dans le milieu de vie,
- respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps,
- ne plus être en isolement pour la COVID-19 depuis **au moins 10 jours** à partir de la date de début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme. Dans une situation exceptionnelle, lorsqu'il s'agit de la seule personne proche aidante connue pour un résident, l'accès après une période minimale de 5 jours pourrait être accepté par un milieu de vie, en respect des mesures sanitaires.

Une personne peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.

Règles pour les CHSLD et les RI sans éclosion

Visites

- Un maximum de 10 personnes (PPA/visiteurs) par résident par jour peuvent accéder à nos installations, en cohérence avec les consignes de la population générale.
- L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger est désormais autorisé.

Sorties pour rassemblement

Les sorties des résidents pour un rassemblement privé dans un domicile ou pour un congé temporaire dans la communauté sont permis. Veuillez toutefois noter que si les résidents font des sorties de plus de 24 heures, un test négatif doit être fait avant le retour ainsi qu'un isolement de 3 jours à la chambre, avec, par la suite, un test au 3^e jour. Si celui-ci est négatif et que le résident ne présente pas de symptômes, l'isolement pourra être levé.

Retour aux activités normales

Les activités normales reprennent selon les consignes sanitaires en vigueur.

Les intervenants de soins et de loisirs de l'externe sont de retour et le salon de coiffure ouvre ses portes.

Merci pour votre soutien

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension tout au long de cette éclosion. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous avons pu aider à réduire les risques de propagation.

À partir de maintenant, il n'y aura plus de communiqué sur l'état de situation, mais plutôt des communiqués réguliers lorsque d'autres mesures entreront en vigueur selon le calendrier gouvernemental.